

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- |                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| 0 Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 12294

Société :

146501

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : MERNISSI REDA

Date de naissance :

Adresse :

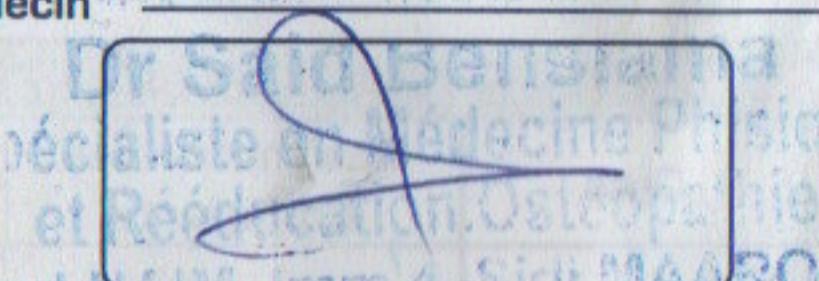
Tél. :

Total des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

Nom et prénom du malade : MERNISSI REDA

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Tendinite d'achille

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : ..... / ..... / .....

Signature de l'adhérent(e) :

## VOLET ADHERENT

Déclaration de maladie Nº M21-66193

Remplissez ce volet, découpez le et conservez le.  
Il sera nécessaire de le présenter pour toute réclamation ultérieure.

Matricule : .....

Nom de l'adhérent(e) : .....

Total des frais engagés : .....

Date de dépôt : .....

Coupon à conserver par l'adhérent(e).

# Docteur Said BENSLAMA

Spécialiste en Médecine Physique et Rééducation

Diplômé de l'université Paris V

Ancien Médecin Colonel

الدكتور سعيد بنسلامة

اختصاصي في الطب الفيزيائي و الترويض

خريج كلية الطب بباريس

طبيب عسكري سابق

- Ostéopathie
- Médecine de Sport
- Echographie
- musculosquelettique
- Mésothérapie
- Podologie
- PRP

- تقويم العمود الفقري

- الطب الرياضي

- الفحص بالصدى

- ميزوثيرابيا

- أمراض الرجل

- أمراض العظام و المفاصل

- البلازما الغنية بالصفائح الدموية

Casablanca le: 04.01.2023

Patient: MERNISSI REDA

20 Séances de Rééducation fonctionnelle du tendon d'Achille droit.

- Thérapie manuelle, lever de tendon.
- Assouplissement musculaire.
- Renforcement musculaire.
- Proprioception.

DC: Tendinopathie du tendon d'Achille.



شارع أبو بكر القادري، إقامة النعيم، عمارة 4 الطابق الأول - سيدى معروف - البيضاء - الهاتف: 05.22.32.13.50

Bd. Abou Bakr El Kadiri, Imm N°4, 1er étage Lot Naim - Sidi Maârouf - Casablanca - Tél.: 05.22.32.13.50

Portable : 06.65.44.69.72 - Email : salama02fr@yahoo.fr



# الدكتور عبد الحق مودن

## Docteur Abdelhak Mouden

spécialiste en :



Médecine Physique - Ostéopathie.

Podologie - Mésothérapie.

Traumatologie du Sport

Lauréat de la Faculté de Médecine de Montpellier

Membre de la Société Française d'Ostéopathie

شارع بوركون - اقامة فنيسا - الدار البيضاء

119, Avenue de Bourgogne - Résidence Phénicia - Rez de Chaussée Casablanca

Tél.: 05 22 27 85 61 / 05 22 29 76 97

E-mail : osteopathecasablanca@gmail.com / Site web : www.osteopathe-casablanca.com

Patente : 40507422 - ICE : 001954857000053 - INP 091113860

Casablanca le : 20.10.11.20.23.

Objet : DEVIS

Nom & Prénom

: M.F.R. ARISSI R.F.D.A.

Diagnostic

: Tendinopathie du tendon d'Achille

Nombre des Séances

: 20... Séances de Rééducation fonctionnelle

Prix de Séance

: 200....DH

Total

: 4000....DH

Net à Payer

: 4000....DH

Arrêté le présent le devis à la somme de :

Quatre mille DH

BMCI (bourgogne Casablanca)

N° de compte : 013780011610001280013545

Dr. Abdelhak MOUDEN  
Médecin Rééducateur - Podologue  
119 Bd Bourgogne - casablanca  
Tel:0522 27 85 61 29 76 97  
Fax:0522 29 41 33

DR .A.MOUDEN